



Le 2 mai 2022

A l'attention de

Madame Frédérique Vidal,
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Monsieur Julien Denormandie,
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Objet : Recensement des agent-es ayant travaillé dans les équipes prions infectieux.

Nos trois syndicats sont particulièrement attentifs au suivi des mesures préconisées dans le rapport « **deuxième mission d'expertise de la sécurité dans les laboratoires de recherche sur les prions infectieux – conditions de sortie du moratoire** » que vous avez diligenté l'an dernier après l'alerte prions infectieux survenue dans l'unité mixte de recherche Agro-INRAE de l'Ecole Vétérinaire de Toulouse.

Ce rapport, rendu public fin janvier 2022, a déjà fait l'objet d'échanges nourris à l'échelon des CHSCT concernés au sein des deux ministères. Nos organisations syndicales ont publiquement souligné la qualité de ce rendu et nous espérons que ses recommandations « à court terme », en voie d'application, seront enrichies des avis émis dans l'intervalle par les instances de prévention.

Si nous prenons aujourd'hui l'initiative de ce courrier spécifique, c'est pour manifester notre préoccupation sur l'une des recommandations, caractérisée « à moyen terme » dans le rapport, mais qui nous apparaît pourtant urgente à traiter, et dont la mise en œuvre dépend directement de vos 2 ministères respectifs : il s'agit de la recherche de toutes les personnes ayant travaillé dans les équipes concernées, depuis les années 1990, et ayant depuis cessé cette activité (pour d'autres employeurs, retraite...).

Le rapport fait état des avis différents entendus durant les auditions : d'un côté, des médecins réticents à cette recherche, ne sachant pas ce qu'ils pourraient proposer aux personnes concernées en cas de maladie ; de l'autre, des avis favorables à cette recherche pour éviter une errance médicale du patient. Les rapporteurs concluent : « *cette question du devoir d'information en l'absence de solution thérapeutique soulève un sujet d'éthique sur lequel le comité national d'éthique pourrait utilement éclairer le pouvoir politique décisionnaire* ».

A ce stade, nous n'avons pas la prétention de contribuer à cette réflexion éthique, nous soulignons cependant notre étonnement de lire que l'absence de solution thérapeutique semble considérée comme un fait immuable, alors même que des équipes de recherche œuvrent avec l'espoir d'avancées sur les maladies neurodégénératives incluant Parkinson et Alzheimer. Nous avons aussi été marqués par la terrible errance médicale de l'ex-collègue de Jouy, et pour les deux décès, par l'évolution rapide de la maladie.

Ces éléments plaident pour un éclairage rapide dudit comité d'éthique. Nous ne souhaitons évidemment pas, pour autant, générer une anxiété inutile dans la collectivité de travail, mais l'option de ne pas répondre à ce devoir d'information peut hélas générer une prise de risque bien plus anxiogène.

Nous vous demandons, en tant que ministres en responsabilité sur cette recommandation, de solliciter dans les meilleurs délais le comité d'éthique.

Plus généralement, au vu du nombre de dispositifs de prévention à appliquer pour assurer une bonne application de ce rapport, nous attendons le dégagement des moyens humains et financiers supplémentaires nécessaires, afin de regagner la confiance des équipes de recherche ébranlées par ce douloureux dossier

Nous vous prions, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, de recevoir l'expression de nos salutations républicaines.

Pour les syndicats

Janique Guiramand
Secrétaire Nationale de Sud Recherche EPST